

18 mois ferme pour l'arracheur de collier

Les dénégations de Florea Grecea, un ressortissant roumain âgé de 36 ans, avaient du mal à sonner vrai devant la V^e Chambre correctionnelle. Alors qu'il était jugé en comparution immédiate, le prévenu a ainsi expliqué sa fuite éperdue : « *Je courrais pour attraper le bus* » et non pas pour échapper à la police. « *Que faisiez-vous là et où se trouvait votre épouse puisque vous affir-*

mez que vous alliez la rejoindre ? », interrogeait la présidente M^{me} Colette Moreau-Zalma, poussant le prévenu dans ses explications emberlificotées.

Mais il a continué de nier : il n'était pas l'agresseur d'une dame âgée de 83 ans qui venait de se faire arracher sa chaîne en or. Florea Grecea avait été interpellé la veille, un quart d'heure après l'agression par les policiers

lancés à sa poursuite. Une équipe qui effectuait un contrôle routier au-dessus du carrefour de Magnan avait pris le relais d'un passant qui pourchassait un homme à la stature imposante.

Ce dernier avait été finalement rattrapé à la hauteur de la piscine Jean-Médecin. Le lien avec l'agression commise dans une rue voisine avait été immédiatement fait. D'autant plus qu'un té-

moins et la victime elle-même ont pu identifier l'agresseur. Ce dernier avait tenté d'arracher une chaîne en or et la croix, mais la victime qui marchait avec une canne avait eu le courage et le réflexe de résister. Le voleur était reparti avec un petit bout de chaîne en or.

De telles agressions détestables n'incitent pas le parquet à la clémence et le ministère public (le vice-pro-

cureur Jean Coutton) a requis deux ans de prison ferme.

Son défenseur (M^e Jean-François Fouqué) a brossé en quelques traits le caractère fruste et la triste vie de cet homme sans domicile fixe dont la compagne attend un enfant.

Le tribunal lui a infligé une peine de 18 mois de prison ferme et a délivré un mandat de dépôt.